



Compte rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 7 avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry IGONNET, Maire.

Présents :

Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Daniel DUMONTET, Alain GUERIN, Patrick CAGNIN, Brigitte SARRAZIN, Thierry MICHEL, Fabienne DARGAUD, Amélie DORIN, Marie-Christine GRIFFON, Emilie LESCUT, Ludovic MICHEL, Jérémy PETITJEAN, , Philippe SARRY

Excusée : Nathalie LAPALUS

Animateur de séance : Thierry IGONNET

Secrétaire de séance : Thierry MICHEL

La séance est ouverte à 20 h 30

Ordre du jour

Commission Education et Solidarités Locales

- Retrait de la délibération 2025-01 du 13/01/2025 relative à la convention de mise à disposition de locaux Commune de Matour / La Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boëtier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB)
- Adhésion Villages Amis des Aînés
- Questions diverses

Commission CATE

- Compte-rendu
- Questions diverses

Commission technique

- Compte-rendu
- Questions diverses

Suivi des travaux et projets en cours

- Hôtel du Centre: état d'avancement
- Ensemble 3 immeubles:
 - o Etat d'avancement
 - o Aménagement cuisine 1 rue Saint-Pierre
 - o Etude CCI

Voirie, réseaux, terrains, urbanisme, locaux

- Bail à ferme: mandat de recherche et promesse de bail
- Travaux RD987

Questions budgétaires

- Comptes de gestion 2024
- Comptes administratifs 2024
- Affectations résultats 2024
- Budgets primitifs 2025
- Fixation des taux 2025 des taxes directes locales
- Dissolution budget la Prasle 3
- Remboursement nichoir école maternelle
- Questions diverses

Personnel communal

- Mise à jour du tableau des effectifs
- Recrutements de personnels

Questions et informations diverses

- Rapport d'activité 2024 Terracamps (Anciennement Aquadis)
- Retrait d'une boîte aux lettres jaune
- Information de Fabien Genet relative à la compétence eau et assainissement
- Bulletin municipal de Navour-sur-Grosne

Le compte rendu de la séance du 10 mars 2025 est approuvé .

Commission Éducation et Solidarités Locales

- Retrait de la délibération 2025-01 du 13 janvier 2025

Par courrier en date du 18 mars 2025, Monsieur Le Préfet de Saône-et-Loire invite le conseil municipal à retirer la délibération 2025-01 du 13 janvier 2025 relative à la convention de mise à disposition de locaux, à compter du 1^{er} janvier 2024, entre la commune de Matour et la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boëtier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB). Le motif invoqué étant que l'entrée en vigueur d'une convention de mise à disposition ne fait pas partie des exceptions au principe de non-rétroactivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité retire la délibération 2025-01 du 13 janvier 2025.

Par ailleurs, considérant que le conseil municipal, par délibération en date du 26 mai 2020, donne délégation au Maire de la totalité des délégations d'attribution autorisées par la loi, il n'y a pas lieu de reprendre une délibération pour cette mise à disposition de locaux.

- Adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise les initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée aussi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : **la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.**

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. L'engagement impose de mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies de Aînés * ;
- définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;

informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;

- **participer à la vie du Réseau Francophone** : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

**(Transports et mobilité ; habitats, espaces extérieurs et bâtiments ; lien social et solidarité ; culture et loisirs ; participation citoyenne et emploi ; autonomie, services et soins ; information et communication)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- décide l'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ;
- désigne en tant que représentante titulaire Madame Brigitte SARRAZIN pour représenter la collectivité au sein de l'association ;
- désigne en tant que représentant suppléant Monsieur Alain GUERIN pour représenter la collectivité au sein de l'association ;
- s'engage à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants (**cette année, la cotisation sera de 140 €**).
- prend note que la collectivité bénéficiera de l'appui de Mickael Kwann, chef de projet Petites Villes de Demain, mis à disposition des communes par la CCSCMB pour le montage du dossier et la préparation de l'audit.

Autorise le maire ou un adjoint à signer tout document, prendre toute mesure pour mener à bien ce dossier.

Assemblée Générale de l'association Villages Solidaires le 15 avril prochain à 18h00 à La Chapelle-du-Mont-de-France.

Madame Brigitte SARRAZIN représentera la collectivité.

Mise en place « d'un banc de l'amitié » à l'école

Ce principe vise à installer, dans les cours d'écoles, des bancs symboliques destinés à encourager l'empathie et à lutter contre l'isolement des élèves. Le Service Enfance Jeunesse (SEJ de la CCSCMB) demande l'autorisation de peindre un banc afin de l'identifier comme « banc de l'amitié ». Mesdames Amélie DORIN et Fabienne DARGAUD se chargeront de rencontrer le Service Enfance Jeunesse.

Commission CATE

La commission ne s'est pas réunie depuis la dernière réunion de conseil municipal. Néanmoins, les informations suivantes sont portées à la connaissance de l'assemblée :

- les travaux préparatoires à l'ouverture se poursuivent à la Maison des Patrimoines.
- il convient de rappeler aux agents et élus chargés de la gestion du CART l'importance de programmer le système de chauffage / refroidissement selon l'occupation du bâtiment. Le responsable des services techniques est en mesure de les former ou de faire un rappel si nécessaire.

Commission technique

- **Eclairage public à proximité de la fonderie**

Patrick CAGNIN informe l'assemblée qu'il rencontrera Monsieur le Directeur de la fonderie pour modifier les horaires de l'éclairage public. Les lampadaires se rallument actuellement à 6h00 le matin et s'éteignent à 21h30. Le SYDESL facture la prestation à hauteur 25 euros pour la 1^{ère} horloge. Il sera proposé au directeur de la fonderie d'ajuster les horaires d'éclairage public à proximité du site en fonction des prises de poste.

- **Préparation de la piscine en vue de la saison estivale**

Les bassins se vident progressivement, viendra ensuite le nettoyage des baignoires. La société H2E interviendra dans le cadre du traitement de l'eau pour une mise en service au 17 mai prochain.

- **SIRTOM : modification de la collecte des ordures ménagères**

A partir du 30 juin prochain la collecte des bacs d'ordures ménagères devrait s'effectuer tous les 15 jours. Par ailleurs, de nouveaux conteneurs avec davantage de capacité seront installés au camping.

Suivi des travaux et projets en cours

- **Réhabilitation de 4 ensembles immobiliers - Hôtel du Centre**

Etat d'avancement : Alain Guérin rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux préliminaires de réhabilitation de l'hôtel du centre, le lot n°1 désamiantage avait été attribué à l'entreprise EXADEM. Cette dernière a informé verbalement l'architecte que son sous-traitant, SASS4, qui bénéficiait de l'habilitation nécessaire se l'est vu retirée alors qu'elle-même n'en ait pas titulaire.

En conséquence, l'entreprise EXADEM n'a pas la possibilité de réaliser l'opération. De ce fait, Alain Guérin propose, sur les conseils de l'architecte, de retenir la deuxième entreprise qui avait soumissionné soit la société STMD pour un montant de 13 905,00 HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport d'Alain Guérin, à l'unanimité :

- PREND acte du désistement de l'entreprise EXADEM qui doit être confirmé officiellement ;
- DECIDE de retenir, après confirmation, l'entreprise STMD pour le lot n°1 – désamiantage pour un montant de 13 905,00 euros HT,
- DONNE au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien ces décisions, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

Concernant l'aménagement du trottoir devant l'hôtel, l'idée d'une zone plane avec marquage au sol semble être la solution la plus appropriée.

**Demande de subvention - Mission d'accompagnement CCI
Réhabilitation Hôtel du centre – ensemble trois immeubles
Programme ENVI « Espaces Nouveaux – Villages Innovants »**

Alain Guérin rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de quatre ensembles immobiliers porté par la collectivité depuis 2022.

Il rappelle également que ce dossier est présenté en deux tranches de travaux :

Tranche 1 : Réhabilitation de l'hôtel du Centre avec création de meublés de tourisme

Tranche 2 : Réhabilitation de trois ensembles immobiliers « grande rue » (cellules commerciales en rez-de-chaussée)

L'objectif principal de ce projet de rénovation est de revitaliser le centre-bourg, d'offrir de nouveaux lieux de sociabilité, de créer un nouveau pôle de service et d'activité économique au centre du village confortant la dynamique économique locale et ainsi de lutter contre la vacance commerciale tout en étoffant l'offre d'hébergement touristique de la commune.

Devant l'ampleur du dossier, la collectivité a jugé bon de solliciter l'assistance de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Côte-d'Or - Saône-et-Loire qui aura à charge la définition de l'offre d'hébergement, l'identification des besoins de la clientèle et la conception d'une offre adaptée, de vérifier la conformité réglementaire des projets, leur viabilité économique et financière ainsi que la recherche d'exploitants.

Alain Guérin précise que cette étude pourrait éventuellement bénéficier d'une aide financière de la Région Bourgogne- Franche – Comté dans le cadre du programme d'appui aux nouvelles ruralités ENVI « Espaces Nouveaux – Villages Innovants », aide au fonctionnement plafonnée à 8 000 €.

L'aide de la Région viendrait ainsi consolider le financement de cette mission d'accompagnement importante pour la réussite du projet.

Coût global HT des études : 12 750 €HT

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES		
Coût de l'étude	12 750.00 €	
COÛT TOTAL PROJET	12 750.00 €	
Sources	Montant subvention	Taux
Région BFC - ENVI	8 000.00 €	62.75 %
Sous-Total financements publics	8 000.00 €	62.75 %
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)	4 750.00 €	37.25%
Sous-Total autofinancement	8 000.00 €	37.25 %
TOTAL FINANCEMENTS	12 750.00 €	100 %

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport d'Alain GUÉRIN et sur sa proposition, à l'unanimité délibère et décide de :

- VALIDER l'ensemble du plan d'action ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus.

- SOLLICITE une aide de la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du programme ENVI à hauteur de 62.75 % soit pour un montant de 8 000.00 €.
- AUTORISE le maire ou un adjoint à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

La municipalité remercie les quelque 150 personnes qui ont répondu à l'enquête de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

- **Ensemble 3 immeubles**

Alain Guérin rappelle aux membres du conseil municipal le projet de création d'une SCOP qui aura pour objet de développer le commerce de produits locaux en circuit court avec un laboratoire et une salle dédiée à un salon de thé.

Il rappelle que les locaux concernés situés 8 grande rue et 1 rue de St Pierre communiqueront par un accès à créer à l'arrière.

Il présente à l'assemblée le projet de promesse de bail qui sera proposé à la signature des locataires, établi sur les bases existantes en matière de location de locaux commerciaux sur la commune de Matour.

Il rappelle que les travaux au 8 Grande rue font l'objet d'une opération de réhabilitation de 4 immeubles – Tranche 2 : réhabilitation d'un ensemble de trois immeubles, avec une maîtrise d'œuvre confiée au cabinet d'architecte Archethik.

S'agissant du bâtiment au 1 rue de St Pierre, des travaux sont nécessaires pour créer un WC accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) au rez-de-chaussée. Le laboratoire doit être totalement réhabilité et une communication doit être établie entre les locaux en perçant le mur existant, propriété communale.

En accord avec les repreneurs et sur conseils de la CCI chargée d'une étude de faisabilité, la commune supportera ces travaux ainsi que la mise en place d'une hotte professionnelle.

Alain Guérin présente les devis reçus des Etablissement Morel pour la fourniture et l'installation d'une hotte de cuisine professionnelle avec caisson pour un montant de 9 939.24 €HT et de l'entreprise LSD, autoentrepreneur pour 17 700 €, hors matériaux, pour la réalisation des travaux de gros œuvre : démolition, ouverture, reprise de plancher, doublage, carrelage ...

Alain Guérin propose de retenir ces propositions, s'agissant de deux entreprises qui travaillent régulièrement avec les repreneurs et qui assurent la maintenance des installations.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport d'Alain Guérin :

- **DECIDE** de réaliser des travaux au 1 rue de St Pierre et donne un accord de principe au projet de promesse de bail à faire signer préalablement aux repreneurs.
- **ACCEPTE** les devis reçus des Etablissement Morel pour la fourniture et l'installation d'une hotte de cuisine professionnelle avec caisson pour un montant de 9 939.24 €HT et de l'entreprise LSD, autoentrepreneur pour 17 700 €, hors matériaux, pour la réalisation des travaux de gros œuvre : démolition, ouverture, reprise de plancher, doublage, carrelage ...
- **DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien ces décisions, prendre toute décision, signer toute pièce utile.

- **Rénovation des vestiaires du terrain de sport**

Une première tranche correspondant à la rénovation des vestiaires actuels sera portée par la collectivité à hauteur 125 000 euros TTC. La seconde tranche consistant en la création d'un pool house sera assumée par le Club de football qui déposera en son nom une autorisation d'urbanisme. En contrepartie, la commune versera chaque année une subvention au club d'un montant à préciser, de sorte à permettre au club de faire face à l'annuité d'emprunt qu'il devra contracter. Il est rappelé qu'une convention de mise à disposition est à préparer.

- **Bail à ferme : mandat de recherche et promesse de bail**

Le Maire indique que Monsieur Dominique RIGET agriculteur à Matour envisage de céder son exploitation. Il propose de mandater la SAFER afin qu'elle recherche un preneur à bail rural pour les biens désignés ci-dessous :

- Terre du Grand Champ : section A - n°1432 - subdivision J - NR : Terres - surface : 92 a 47 ca.
- Terre du Grand Champ : section A - n°1432 - subdivision K - NR : Terres - surface : 92 a 47 ca.
- Paquier au Prevot : section F - n° 0422 - NR : Prés - surface : 1 ha 67 a 60 ca.
- Paquier au Prevot : section F - n° 0423 - NR : Prés - surface : 1 ha 01 a 90 ca.
- La Baise : section D – n° 0540 – subdivision K – NR : Prés – surface : 61 a 82 ca

Total surface : 5h 16a 26ca

A noter que Monsieur RIGET exploite également les parcelles suivantes pour lesquels Thierry IGONNET propose quelles fassent l'objet d'une convention d'occupation précaire et révocable au motif qu'elles sont situées en zone « U » et qu'elles pourraient potentiellement recevoir des équipements à plus ou moins long terme.

- La Baise : section D – n° 0540 – subdivision J – NR : Prés – surface : 61 a 82 ca.
- Les Nonins : section C – n°0482 – NR : Prés – surface : 59 a 85 ca

Total surface : 1h 21a 67ca

Les conditions d'occupation et de location (date d'effet, durée, prix...) seront arrêtées lors d'un prochain conseil municipal.

- **Travaux RD 987**

La collectivité a rencontré la Direction des Routes et des Infrastructures. Les travaux principaux sont prévus pour début 2026.

- **Eau potable : attribution du marché à bon de commande**

Deux offres ont été reçues dans le cadre des travaux de renouvellement, renforcement et extension des réseaux d'eau potable 2025/2028. Elles sont actuellement étudiées par l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage. La restitution de l'analyse des offres se fera lors du prochain conseil municipal.

- **Energie Electrique choix du prestataire :**

Afin de bénéficier d'une expertise et recevoir un accompagnement technique dans le cadre de la mise en œuvre du marché de fourniture d'énergie électrique, Thierry IGONNET et Patrick CAGNIN proposent de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Marie Blondeau, chargée de mission transition écologique et mobilité au sein de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier a sollicité différents prestataires. L'analyse des offres est prévue le mercredi 16 avril 2025 à 11h00.

Lorsque l'AMO sera désigné, il lui reviendra de rédiger un cahier des charges pour lancer la consultation auprès des fournisseurs d'électricité qui fera l'objet d'une délibération.

Questions budgétaires

Comptes administratifs 2024 et affectations des résultats aux budgets prévisionnels 2025

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de la première adjointe Annie VOUILLON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par le Maire Thierry IGONNET, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget locaux commerciaux 2024

Compte administratif budget locaux commerciaux 2024						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	316 187,46 €				316 187,46 €	- €
Opérations de l'exercice	218 760,83 €	64 457,10 €	144 068,89 €	345 915,94 €	362 829,72 €	410 373,04 €
résultats de l'exercice	154 303,73 €			201 847,05 €	- 47 543,32 €	
<i>dont affectation excdt fonct N-1 au 1068</i>		51 118,89 €				
Totaux	534 948,29 €	64 457,10 €	144 068,89 €	345 915,94 €	679 017,18 €	410 373,04 €
Résultats cumulés	470 491,19 €			201 847,05 €	268 644,14 €	
Restes à réaliser	234 444,88 €	609 285,00 €				
Solde des RAR		374 840,12 €				374 840,12 €
Résultats définitifs	95 651,07 €			201 847,05 €		106 195,98 €

Proposition d'affectation des résultats :

- Considérant l'excédent de fonctionnement 2024 à hauteur de 201 847.05 euros,
- Considérant le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 95 651.07 euros
 - o Propose de combler le déficit d'investissement et d'inscrire en recette d'investissement au compte 1068 la somme de 95 651.07 euros,
 - o D'affecter le reliquat de fonctionnement au compte 002 à hauteur de 106 195.98 euros,
- De constater le résultat de clôture de l'exercice 2024 en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 470 491.19 euros.

Budget chaufferie centrale 2024 :

Compte administratif budget chaufferie 2024						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	34 491,46 €			136 802,22 €	34 491,46 €	136 802,22 €
Opérations de l'exercice	50 273,39 €	65 424,52 €	85 181,71 €	153 773,29 €	135 455,10 €	219 197,81 €
résultats de l'exercice		15 151,13 €		68 591,58 €		83 742,71
<i>dont affectation excdt fonct N-1 au 1068</i>		34 491,46 €				
Totaux	84 764,85 €	65 424,52 €	85 181,71 €	290 575,51 €	169 946,56 €	356 000,03 €
Résultats cumulés	19 340,33 €			205 393,80 €		186 053,47 €
Restes à réaliser	8 680,24 €	- €				
Solde des RAR	8 680,24 €					
Résultats définitifs	28 020,57 €			205 393,80 €		177 373,23 €

Proposition d'affectation des résultats :

- Considérant l'excédent de fonctionnement 2024 à hauteur de 205 393.80 euros,
- Considérant le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 28 020.57 euros,
 - o Propose de combler le déficit d'investissement et d'inscrire en recette d'investissement au compte 1068 la somme de 28 020.57 euros,
 - o D'affecter le reliquat de fonctionnement au compte 002 à hauteur de 177 373.23 euros,

- De constater le résultat de clôture de l'exercice 2024 en dépense d'investissement au compte 001 pour un montant de 19 340.33 euros,

Budget eau 2024 :

Compte administratif budget eau 2024						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		89 183,70 €		84 644,52 €	- €	173 828,22 €
Opérations de l'exercice	325 860,55 €	418 592,41 €	235 668,79 €	332 081,16 €	561 529,34 €	750 673,57 €
résultats de l'exercice		92 731,86 €		96 412,37 €		189 144,23 €
<i>dont affectation excdt fonct N-1 au 1068</i>						
Totaux	325 860,55 €	507 776,11 €	235 668,79 €	416 725,68 €	561 529,34 €	924 501,79 €
Résultats cumulés		181 915,56 €		181 056,89 €		362 972,45 €
Restes à réaliser	249 698,40 €	134 520,00 €				
Solde des RAR	115 178,40 €				115 178,40 €	
Résultats définitifs		66 737,16 €		181 056,89 €		247 794,05 €

Proposition affectation des résultats :

- Report de l'excédent de fonctionnement 2024 en recettes de fonctionnement 2025 (002) à hauteur de 181 056.89 euros.
- Report de l'excédent d'investissement 2024 en recettes d'investissement 2025 (001) à hauteur de 181 915.56 euros.

Budget lotissement La Prasle 3 2024

Compte administratif budget lotissement de la Prasle 3-2024						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	4 686,67 €			61 127,24 €	4 686,67 €	61 127,24 €
Opérations de l'exercice		4 686,67 €	6 621,07 €	29 675,12 €	6 621,07 €	34 361,79 €
résultats de l'exercice	- 4 686,67 €			23 054,05 €		27 740,72 €
<i>dont affectation excdt fonct N-1 au 1068</i>						
Totaux	4 686,67 €	4 686,67 €	6 621,07 €	90 802,36 €	11 307,74 €	95 489,03 €
Résultats cumulés	- €			84 181,29 €		84 181,29 €
Restes à réaliser						
Solde des RAR	- €					
Résultats définitifs	- €			84 181,29 €		84 181,29 €
Commentaire						

S'agissant d'un budget lotissement, il n'y a pas lieu d'affecter un résultat.

Budget lotissement Le Paluet 2024

Compte administratif budget lotissement du Paluet 2024						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		256 807,23 €		52 152,00 €	- €	308 959,23 €
Opérations de l'exercice	603 951,09 €	425 625,76 €	705 234,22 €	732 269,93 €	1 309 185,31 €	1 157 895,69 €
résultats de l'exercice		- 178 325,33 €		27 035,71 €		- 151 289,62 €
<i>dont affectation excdt fonct N-1 au 1068</i>						
Totaux	603 951,09 €	682 432,99 €	705 234,22 €	784 421,93 €	1 309 185,31 €	1 466 854,92 €
Résultats cumulés		78 481,90 €		79 187,71 €		157 669,61 €

S'agissant d'un budget lotissement, il n'y a pas lieu d'affecter un résultat.

Budget énergie photovoltaïque 2024 :

Compte administratif budget énergie photovoltaïque 2024						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	115 330,38 €	145 000,00 €	4 506,01 €	15,55 €	119 836,39 €	145 015,55 €
résultats de l'exercice		29 669,62 €	4 490,46 €			25 179,16 €
<i>dont affectation excdt fonct N-1 au 1068</i>						
Totaux	115 330,38 €	145 000,00 €	4 506,01 €	15,55 €	119 836,39 €	145 015,55 €
Résultats cumulés		29 669,62 €	4 490,46 €			25 179,16 €
Restes à réaliser						
Solde des RAR		- €				- €
Résultats définitifs		29 669,62 €				25 179,16 €

Proposition affectation des résultats :

- Report du déficit de fonctionnement 2024 en dépense de fonctionnement 2025 (002) à hauteur de 4 490.46 euros.
- Report de l'excédent d'investissement 2024 en recettes d'investissement 2025 (001) à hauteur de 29 669.92 euros.

Budget principal 2024

Compte administratif budget principal 2024						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	178 861,61 €			194 310,12 €	178 861,61 €	194 310,12 €
Opérations de l'exercice	1 452 658,18 €	1 845 277,31 €	1 571 596,16 €	1 937 084,72 €	3 024 254,34 €	3 782 362,03 €
résultats de l'exercice		392 619,13 €		365 488,56 €		758 107,69 €
<i>dont affectation excdt fonct N-1 au 1068</i>						
Totaux	1 631 519,79 €	1 845 277,31 €	1 571 596,16 €	2 131 394,84 €	3 203 115,95 €	3 976 672,15 €
Résultats cumulés		213 757,52 €		559 798,68 €		773 556,20 €
Restes à réaliser	59 911,20 €	63 393,69 €				
Solde des RAR		3 482,49 €				3 482,49 €
Résultats définitifs		217 240,01 €		559 798,68 €		777 038,69 €

Proposition affectation des résultats :

- Report de l'excédent de fonctionnement 2024 en recettes de fonctionnement 2025 (002) à hauteur de 559 798.68 euros.
- Report de l'excédent d'investissement 2024 en recettes d'investissement 2025 (001) à hauteur de 213 757.52 euros.

Après avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité, concernant chacun des budgets ci-dessus énoncés : locaux commerciaux, chaufferie centrale, eau, lotissement La Prasle 3, lotissement le Paluet, photovoltaïque et principal :

Au titre des comptes administratifs :

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2024 ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

Au titre des comptes administratifs :

- **ACCEPTE** les propositions d'affectation des résultats de 2024 aux budgets prévisionnels 2025 comme proposé ci-dessus pour chacun des budgets concernés

Comptes de gestion 2024

- Le Conseil municipal, concernant chacun des 7 budgets 2024 : locaux commerciaux, chaufferie centrale, eau, lotissement La Prasle 3, lotissement le Paluet, photovoltaïque et principal : Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ; Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024 ; s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; 1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er

janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celle relative à la journée complémentaire, 2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, 3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024, par le receveur, n'appellent aucune observation ni réserve.

Taxes directes locales et budgets prévisionnels 2025

○ Taxes directes locales : fixation des taux 2025

Le Maire indique que les travaux conduits par un bureau d'étude spécialisé mandaté par la CC SCMB prévoient que le montant alloué au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) diminue de plus de 300 000€ en quelques années.

Ce fond est alimenté par des prélèvements sur les ressources des territoires les mieux dotés en recettes fiscales, ces sommes étant ensuite reversées au profit des communes et des intercommunalités dont les ressources sont les moins élevées et les charges les plus importantes.

Ce mécanisme traduit l'effort de solidarité entre les territoires, en redistribuant entre eux une partie de leur richesse fiscale.

Cette évolution inquiétante à différentes causes. On peut citer une démographie difficile pour certaines communes, l'augmentation du revenu moyen des ménages, comparativement aux autres territoires à l'échelle nationale, principalement du fait d'arrivée de ménages aisés ou très aisés après le confinement la CC SCMB est maintenant au-dessus des moyennes. Mais aussi de l'incidence d'un effort fiscal actuellement insuffisant à l'échelle du territoire de l'Intercommunalité pour un bon nombre de communes et ce comparativement aux autres EPCI.

Il faut noter que sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité, seules 3 communes, dont Matour, lèvent l'impôt à un niveau proche de la moyenne de celles leur strate d'habitants, tandis que les autres ont une fiscalité en dessous des communes de même strate.

Le risque à court ou moyen terme est de voir les compensations de l'Etat diminuer pour se concentrer sur les territoires qui en levant plus d'impôts marquent leur besoin en financement.

La question se pose donc pour la Commune de Matour de savoir ce qu'il convient de faire en matière de fiscalité.

Les conseillers municipaux mettent en évidence au cours de Conseil Municipal les éléments suivants ;

- Matour offre des services plus développés que ceux des communes de même taille ;
- les attentes de la population ne font que croître afin de se conformer aux services offerts par des territoires plus denses et plus dotés ;
- les attentes de charges, de missions, les obligations et normes sont incessants, de la part de l'Etat ;
- les taux d'imposition de la collectivité sont au niveau de la moyenne des communes de même strate et ils n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années ;
- les résultats de du compte administratif 2024 sont plutôt satisfaisant ;
- malgré un train de vie raisonnable, la collectivité peut encore réduire ses dépenses de fonctionnement pour dégager des ressources en investissement.
- Nombre de collectivités n'ont pas d'état d'âme ou le choix, elles augmentent leurs recettes a due proportion de leurs besoins, l'exemple le plus proche est le SIRTOM.
- Les temps sont particulièrement difficiles pour une partie de la population qui subie l'impact de l'inflation, les élus pensent en particulier aux jeunes actifs ;

A l'issue du débat, même si toutes les conditions sont réunies pour une revalorisation des impôts, le conseil municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas augmenter la fiscalité pour 2025. Les taux restent donc fixés comme suit au 1^{er} janvier 2025 :
 - Taxe foncière bâti : 39.24%

- Taxe foncière non bâti : 84.83%
- Taxe d'habitation : 14.27%

L'assemblée prend ensuite connaissance de tous les chiffres prévisionnels des budgets primitifs 2025. Ils s'équilibrent comme suit :

Budget locaux commerciaux :

- Section de Fonctionnement (dépenses et recettes) : **393 812,22 €**
- Section d'Investissement (dépenses et recettes) : **3 287 459,07 €**

Budget chaufferie centrale :

- Section de Fonctionnement (dépenses et recettes) : **294 231,23 €**
- Section d'Investissement : **222 401,80 €**

Budget eau :

- Section de Fonctionnement (dépenses et recettes) : **561 912,89 €**
- Section d'Investissement (dépenses et recettes) : **794 198,40 €**

Budget lotissement du Paluet :

- Section de Fonctionnement (dépenses et recettes) : **681 540,59 €**
- Section d'Investissement (dépenses **619 347,88 €** et recettes **627 917,49 €**) :
Soit un suréquilibre de **8 569,61 €**

Budget énergie photovoltaïque :

- Section de Fonctionnement (dépenses et recettes) : **14 396,02 €**
- Section d'Investissement (dépenses et recettes) : **30 469,90 €**

Budget général :

- Section de Fonctionnement (dépenses et recettes) : **2 289 478,68 €**
- Section d'Investissement (dépenses et recettes) : **1 191 371,20 €**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE et VOTE les budgets primitifs 2025.

S'en suivent toutes les signatures des comptes administratifs et des budgets primitifs

DISSOLUTION BUDGET LA PRASLE 3

Il est proposé de procéder à la dissolution du budget lotissement de la Prasle 3 et de transférer, au budget principal, l'intégralité du résultat de fonctionnement dans le cadre d'un budget supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de prononcer la dissolution du budget de la Prasle 3.
- de transférer au budget principal, l'intégralité du résultat de fonctionnement de celui-ci dans le cadre d'un budget supplémentaire,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables nécessaires à cette dissolution,

D'informer le Service des Impôts des Entreprises de cette dissolution, ce budget étant soumis à la TVA.

PERSONNEL COMMUNAL

Mise à jour du tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Il indique que, suite à l'avancement de grade de 3 agents, à effet du 1er avril 2025, après avis favorable du Comité social territorial, 3 postes peuvent être supprimés :

- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe, à 35/35°, suite nomination au grade de rédacteur principal de 1ère classe,
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à 35/35°, suite nominations au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe,

et le tableau des effectifs mis à jour à cette date.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité, répartis comme suit au 1^{er} avril 2025 :**

Filière	Grade/Emploi	Temps de travail	Fonctionnaire /susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes existants /créés	Postes pourvus	Postes vacants	pourvu par	Autorisation de création selon opportunité en 2025
Technique	Agent de maîtrise	35/35°	Fonctionnaire /Contractuel	1	0	1		1 en fonction des possibilités/décision avancement grade, réussite au concours
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35/35°	Fonctionnaire /Contractuel	3	3	0	3 fonctionnaires	
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35/35°	Fonctionnaire /Contractuel	1	0	1		
	Adjoint technique	35/35°	Fonctionnaire /Contractuel	1	1	0	1 contractuel	
	Adjoint technique	35/35°	Fonctionnaire /Contractuel	2	2	0	2 contractuels	
	Adjoint technique	28/35°	Fonctionnaire /Contractuel	1	1	0	1 fonctionnaire	
	Adjoint technique polyvalent	3.5 à 25/35°	Fonctionnaire /Contractuel	1 à 6	5	1	1 contractuel à 3,5/35° 1 contractuel 6/35° 1 contractuel 18/35° 1 contractuel à 17,5/35° 1 contractuel 15/35° 1 contractuel à 12/35°	+ 1 à 2 et/ou modification du temps de travail en fonction des possibilités de recrutement (dans la limite de 2,5 ETP)
Administrative	Attaché	35/35°	Fonctionnaire /Contractuel	1	1	0		départ en retraite à anticiper
	Rédacteur principal 1ère classe	35/35°	Fonctionnaire /Contractuel	1	1	0	1 fonctionnaire	indisponible pour raison de santé
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35/35°	Fonctionnaire /Contractuel	1	0	1		1 en fonction des possibilités/décision avancement grade, réussite au concours

	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35°	Fonctionnaire /Contractuel	2	2	0	2 fonctionnaires	
	Adjoint administratif	24 à 35/35°	Fonctionnaire /Contractuel	2	2	0	2 contractuels (1 à 24/35°, 1 à 35/35°)	augmentation du temps de travail du poste à TNC en fonction des besoins des services/possibilités de l'agent
	Adjoint administratif	17,5 à 35/35°	Fonctionnaire /Contractuel	3	2	1	1 contractuel à 35/35° 1 contractuel à 17,5/35°	augmentation du temps de travail du poste à TNC en fonction des recrutements (profil), besoins/possibilités de l'agent (dans la limite de 2 ETP)
Médico Sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	28/35°	Fonctionnaire /contractuel	1	1	0	1 contractuel faisant fonction	ou ATSEM de 1 ^{ère} classe ou ATSEM principal de 2 ^{ème} selon possibilité recrutement/ réussite au concours
	ATSEM de 1 ^{ère} classe	18/35° (possible jusqu'à 28/35° si concours, selon missions)	Contractuel/ fonctionnaire	1	1	0	1 contractuel faisant fonction en CDI	ou ATSEM de 1 ^{ère} classe ou ATSEM principal de 2 ^{ème} selon réussite au concours, stagiarisation, augmentation temps de travail possible jusqu'à 28/35° selon missions
Animation	Adjoint d'animation	35/35°	Fonctionnaire /Contractuel	1	0	1		Selon possibilité de recrutement, ou à remplacer par un poste d'adjoint administratif
Culturelle	Adjoint du patrimoine	35/35°	Fonctionnaire /Contractuel	1	0	1		Selon possibilité de recrutement, ou à remplacer par un poste d'adjoint administratif
Hors filière	Adjoint polyvalent (technique, administratif et d'animation)	21/35°	Contractuel/ fonctionnaire	1	0	1		
	Adjoint technique polyvalent (+ administratif et d'animation) (restauration scolaire)	21/35°	Fonctionnaire /Contractuel	1	1	0	fonctionnaire indisponible remplacé par un contractuel	

- **PRECISE** que la précédente délibération 025/2025, fixant le tableau des effectifs est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

- **NOTE QUE:**

- le recours aux contractuels reste actuellement important pour suppléer des agents indisponibles temporairement (arrêts maladie, formation), ou dans l'attente de recrutements pérennes pour remplacer des agents ayant démissionné ou muté, anticiper des départs en retraite ou encore par choix des agents recrutés (complément d'activité). Mais également compte tenu de l'absence de visibilité sur la pérennité de certains services à moyen et long terme.

Certains agents, actuellement recrutés en CDD devraient pouvoir être progressivement CDIés, stagiaires, voire titularisés en 2025 / 2026,

- la transfert de gestion du camping municipal à la Société Aquadis en 2020, la sortie de la période de crise sanitaire, les récents travaux de réhabilitation de la Maison des Patrimoines et à la zone de loisirs du Paluet n'ont pas encore permis au Service Accueil et Tourisme de retrouver une activité normale et stabilisée. De ce fait le Conseil municipal souhaite recruter avec prudence, des adjoints polyvalents (d'animation, administratifs et techniques) bien que l'activité reparte progressivement à la hausse et nécessite de renforcer l'équipe.
- le pôle administratif, qui offre un nouveau service de recueil des demandes de titres d'identité (CNI, passeports) peine à retrouver un effectif adapté en nombre et qui reste à consolider par l'acquisition d'expérience et de compétences, tant pour résorber le retard accumulé ces

dernières années, que pour faire face efficacement à l'activité soutenue de la collectivité et pour proposer un accueil plus large du public.

- une période de tuilage est nécessaire sur le poste de secrétaire générale, concernant le recrutement d'un attaché ou d'un rédacteur ou d'un adjoint administratif H/F expérimenté
 - un agent doit pouvoir bénéficier d'une promotion interne en 2025, pour cela
 - 1 poste "d'adjoint principal de 1^{ère} classe" devra être transformé en poste de "rédacteur"
 - le Conseil municipal, est conscient des difficultés récurrentes à recruter dans un secteur public dont l'attractivité décroît, surtout en zone rurale, pour des postes presque toujours polyvalents.
- En conséquence, le conseil municipal **AUTORISE** le Maire :
- à recruter les personnels correspondant aux créations de postes envisagées pour 2025 selon les opportunités et candidatures qui se présenteront, en fonction des besoins, dans la limite de 19.20 ETP.
 - à pérenniser les emplois (titularisation ou CDI) dès lors que toutes les conditions seront réunies pour le faire.
 - à augmenter le temps de travail des agents à temps non complet afin d'assurer la continuité des services, si nécessaire,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- **DONNE** au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute mesure, signer toute pièce utile

Recrutement de personnels

Les mouvements de personnel (congé, démission, maladies, accidents du travail, renouvellement CDD...) reste soutenus :

- Recrutement est en cours pour un poste à 35/35° dans l'équipe administrative, suite à démission d'un agent à effet du 11 mai,
- Deux CDD arrivant à échéance au 30 avril prochain dans l'équipe entretien-ménage, l'un à 9/35°, l'autre « horaire », sont renouvelés pour 6 mois à compter du 1^{er} mai pour satisfaire des besoins saisonniers.
- Un agent à 15/35° de ce même service est en congé de maternité jusqu'au 25 septembre 2025.
- Le contrat d'un agent à 35/35° arrive à échéance au 1^{er} juin prochain au sein de l'équipe Accueil et Tourisme.
Une procédure de recrutement doit être lancée pour une durée de 1 an.
- Un agent à 12/35° dans l'équipe scolaire est indisponible jusqu'au 11 avril suite à un accident de trajet-travail et devrait reprendre progressivement son activité sur un poste aménagé.

REMBOURSEMENT NICOIR OISEAU ECOLE MATERNELLE

L'école maternelle a récemment acquis et installé un nichoir à oiseaux équipé d'une caméra intégrée pour un montant de 219.00 euros TTC auprès de l'entreprise NESTERA. Afin de faciliter cette acquisition, la directrice d'école, Madame Magali BERNOUD a procédé à l'achat sur ses propres deniers. Il est donc proposé au Conseil Municipal de rembourser Madame Magali BERNOUD à hauteur du montant total de la dépense, soit 219.00 euros TTC. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Questions et informations diverses

→ **Rapport d'activité 2024 Terracamps**

Le Conseil Municipal est informé que la société Aquadis a changé de nom pour devenir Terracamps. Une restitution du rapport d'activité 2024 a été réalisée le 1^{er} avril dernier.

Au global sur la saison, le nombre de séjours est en augmentation de 10% et le chiffre d'affaires de 7%. En Saône-et-Loire, ces chiffres sont de respectivement +6% et +6%. Au Camping de Matour, le nombre de nuitées a diminué de 4%, mais le chiffre d'affaires a progressé de 3%, dynamisé par la hausse du panier moyen en hébergement.

→ **Retrait d'une boîte aux lettres jaune**

Considérant que certaines boîtes aux lettres sont sous-utilisées, les services de la Poste informent la collectivité du retrait de la boîte aux lettres jaune située 1295 route de Saint Pierre.

→ **Information de Fabien GENET, Sénateur, relative à la compétence eau et assainissement**

Dans un mail du 1^{er} avril dernier, Fabien GENET a informé la collectivité de la fin du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux intercommunalités. Celles-ci pourront toutefois procéder au transfert sur la base du volontariat.

→ **Projet « J'aime mon territoire »**

Fabien DURIX, député, souhaite mettre en valeur sur les réseaux sociaux les différentes communes de la première circonscription de Saône-et-Loire à travers la carte postale. Il sollicite un accord de principe auprès des élus qui y répondent favorablement.

→ **Installation commerce ambulant**

Madame Marion FEBVRE sollicite l'installation d'un kiosque à pizza sur la commune. Considérant qu'une pizzeria est déjà installée et qu'il s'agit d'un automate qui serait installé à demeure, les élus y répondent par la négative.

→ **Plantations d'arbres et d'arbustes**

Par mail en date du 7 avril, Monsieur Alexandre MALLET, chargé de mission Natura 2000, informe la collectivité d'un dispositif de soutien à la plantation d'arbres et d'arbustes par le Conseil Départemental. Ce point sera étudié en commissions

→ **Lettre municipale de juin**

Les articles sont à remettre pour le 15 mai prochain pour une distribution fin juin. Les points suivants pourront être abordés :

- Les budgets,
- Rapport d'activité du Camping Terracamp,
- Présentation du personnel communal,
- Inauguration de l'école maternelle,
- Saison touristique : piscine, marchés des producteurs, fleurissement,
- Restauration des lavoirs : annonce du chantier Concordia,
- Focus sur la commission CATE,
- Fleurissement,
- Situation des bistros, création bar associatif,
- Article sur situation du commerce en général à Matour (enquête sur le projet de SCOP)
- Pêche,
- Incivilités, problème récurrent,

→ **Corvées cimetières**

La première corvée est programmée le 26 avril prochain, puis les derniers samedis de chaque mois à 8h30.

Dates prochaines à retenir

Réunion Maire Adjointes SG	28 avril 2025	20 h 30
Commission ESL	05 mai 2025	19 h 00
Temps de travail incivilités et stationnement	19 mai 2025	20 h 30
Commission CATE	05 mai 2025	20 h 30
Commission Technique	6 mai 2025	19 h 00
Conseil municipal	12 mai 2025	20 h 30

Séance levée à 23 h 15

Signature du Maire

Signature du secrétaire de séance

PROCHAINE REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 12 mai à 20h30 salle du Conseil Municipal